

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES
 Afférents En Qui ont pris
 au CA exercice part à la
 DELIBERATION

92 92 71

PRESENTS 60
 POUVOIRS Suppléants 3
 POUVOIRS Titulaires 8
 ABSENTS 21

Vote Pour : 71
 Vote Contre : 0
 Abstention : 0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage

04 DECEMBRE 2023

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 11 DECEMBRE 2023**

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°269_2023

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DELIBERATION : 14- Acompte des subventions aux associations en convention pluriannuelle d’objectifs pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires

Exposé des motifs

Les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires gérés par les associations sur le territoire de la Communauté d'Agglomération bénéficient de subventions dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

Les crédits correspondants seront prévus au budget 2024, sur l'article comptable 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Le tableau ci-dessous retrace les subventions inscrites au BP 2023 et indique le montant des acomptes 2024 dont le versement interviendra avant le vote du budget.

Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	BP 2023	Acompte 2024 (30%)
Amicale laïque de Graulhet	1 115 309,00 €	334 592,70 €
MJC de Graulhet	169 701,00 €	50 910,30 €
1.2.3 Familles de Cadalen	80 731,35 €	24 219,41 €
La Clé des Champs Florentin et Lagrave	82 500,00 €	24 750,00 €
Familles rurales Les Galopins Centre de loisirs - Montdurausse	39 946,00 €	11 983,80 €
Franças Loisirs Gaillac	112 536,00 €	33 760,80 €
MJC Gaillac	115 968,30 €	34 790,49 €
MJC Técou	58 602,60 €	17 580,78 €
Association Récréa'Brens	267 537,00 €	80 261,10 €
ALSH Les Elfes des Vignes (Rivières)	40 965,75 €	12 289,73 €
MJC Rabastens/Couffouleux	28 084,35 €	8 425,31 €
TOTAL	2 111 881,35 €	633 564,41 €

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération, et notamment l'article 6.3.4 Compétences en matière d'écoles et services périscolaires.

Considérant l'avis de la Commission Politique éducative et de la ville du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** les montants des versements aux associations comme indiqué ci-dessus,
- **autorise** le Président à signer tout document s'y rapportant.

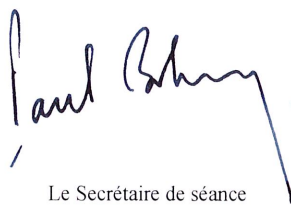
Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le 05 JAN. 2024

- publication - mise en ligne
Le 05 JAN. 2024

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait le jour, mois, an, susdits,


Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et bastides


Le Président,
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.